

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Actions territoriales orientation et emploi	541

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1611-4, L. 4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L. 214-12, L. 214-16-1,
- VU** le Code du travail et notamment l'article L. 6111-3, L. 6121-1 et suivants,
- VU** la loi du 5 septembre 2018 n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel attribuant de nouvelles responsabilités à la Région en matière d'orientation,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,

VU la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,

VU la délibération du Conseil régional en date des 20 et 21 décembre 2019 approuvant le Budget primitif 2020 et notamment son programme « Orientation professionnelle - Analyse et prospective de l'emploi et des formations »,

VU la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 adoptant le Plan de relance

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional en date du 1^{er} octobre 2012 approuvant le règlement d'intervention pour l'aide aux salons, forum et opérations d'information sur les métiers, les emplois et les formations,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional en date du 6 juin 2019 approuvant le règlement d'intervention relatif au « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles »,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

Après en avoir délibéré,

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 900 000 € au titre du "Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles"

ATTRIBUE

une subvention de 2 190 € sur une dépense subventionnable de 3 129 € toutes charges comprises, à la Mission Locale Vendée Atlantique pour l'organisation du projet "Entreprise face à la crise - Cap vers la relance"

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 €, sur un montant subventionnable de 40 539 € toutes charges comprises, à Laval Agglomération pour l'organisation de la Semaine Laval Emploi qui se tiendra du 12 au 16 octobre 2020

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante.

ATTRIBUE

une subvention de 25 000 €, sur un montant subventionnable de 230 000 € toutes charges comprises, à Cholet Agglomération pour l'organisation du Carrefour de l'Orientation, des métiers et de l'Entreprise

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante

APPROUVE

la convention correspondante, présentée en annexe 1

AUTORISE

la Présidente à la signer

AUTORISE

la date de début d'éligibilité des dépenses subventionnables au 12 juin 2020

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 €, sur un montant subventionnable de 12 000 € toutes charges comprises, à l'association Les Têtes Chercheuses pour l'organisation du salon de l'Orientation alternatif

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante.

ATTRIBUE

une subvention de 25 000 €, sur un montant subventionnable de 240 000 € toutes charges comprises, à l'association du CFA des Maisons Familiales Rurales de Vendée pour l'organisation du salon Vendée Métiers

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante

APPROUVE

la convention correspondante, présentée en annexe 2

AUTORISE

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Vote dissocié sur le point 1 - Accompagner les initiatives des 18 territoires de solution ligériens (subvention de 900 000€) : Abstention du Groupe Ecologiste et Citoyen, Groupe La Région En Marche et Groupe Rassemblement National ; Contre : Groupe Socialiste, Ecologiste, Radical et Républicain et Groupe Alliance Pays de la Loire.

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 29/09/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs